

Facture n°	Etablie le
------------	------------

Contrat d'achat photovoltaïque n°	_____
vente totale <input type="checkbox"/>	vente surplus <input type="checkbox"/>
Période de facturation du _____	au _____

Coordonnées Producteur		Coordonnées Acheteur	
Société		Nom	SICAE du CARMAUSIN
Nom Prénom		Adresse	57 Ter Avenue Bouloc Torcatis
Adresse		Code Postal	81400
Code Postal		Commune	CARMAUX
Commune		Tél	05.63.79.22.00
Tél		Mail	accueil.producteur@ova-energies.fr
Mail		SIRET	085 720 845 00040
SIRET		TVA Intracommunautaire	FR27085720845
TVA Intracommunautaire			
Adresse du site de production	Détail adresse		
	Code Postal		
	Commune		

Compteur de production	PRM N°	_____
Date du nouveau relevé du : _____	Valeur du nouvel index (P1) :	_____
Date ancien relevé du : _____	Valeur de l'ancien index (P2) :	_____
	Production (P1 - P2) :	_____ kWh

Compteur de contrôle de non-consommation	N°	_____
Date du nouveau relevé du : _____	Valeur du nouvel index (A1) :	_____
Date ancien relevé du : _____	Valeur de l'ancien index (A2) :	_____
	Production (A1 - A2) :	_____ kWh

Production de kWh livrés (net des auxiliaires) : Pnet = (P1-P2) - (A1-A2)	_____ kWh
---	-----------

Plafond annuel de l'énergie livrée, donné de l'article 5 du contrat	_____ kWh
---	-----------

Montant de la facture		
Production livrée en kWh jusqu'au plafond : _____	au tarif de _____ cts €	Soit un montant de : _____
Production livrée en kWh au-delà du plafond : _____	au tarif de _____ cts €	Soit un montant de : _____
Prime à l'investissement si vente surplus (1/5 pendant 5 ans)	_____ €	Soit un montant de : _____
TVA non applicable en vertu de l'article 293 B du C.G.I.		Montant total _____

Conditions de règlement: Cette facture est payable au plus tard 20 jours à compter de sa date d'envoi. A défaut de paiement intégral dans le délai contractuel, hors le montant contesté, les sommes dues seront majorées de plein droit, en application de la Loi n° 92-1442 du 31 sur la base du taux d'intérêt légal multiplié par trois (en application de la loi du 4 août 2008), ce taux étant celui du dernier jour du mois précédant l'émission de la facture. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur à notre égard d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.	Modalité de paiement : Virement bancaire IBAN : _____
---	--